CARACTÉRISATION

UNITÉ DE PAYSAGE

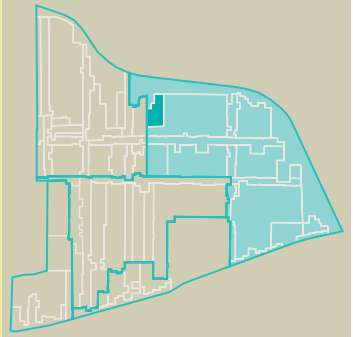

5
9

AIRE VILLAGE DE LORIMIER
UNITÉ RUE SAINT-HUBERT NORD

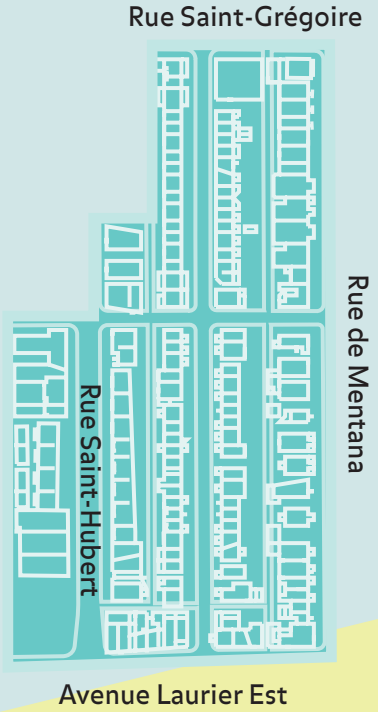

CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT

À l'origine, le lotissement de cette unité de paysage faisait partie de celui de l'unité Parc Sir-Wilfrid-Laurier (5.7). Cependant, ses trois rues ont été tracées et érigées plus tardivement et avec des types résidentiels différents de ceux existant dans l'unité de paysage voisine.

TISSU URBAIN

Les îlots

Cette unité de paysage est composée d'îlots orientés dans l'axe nord-sud. Ces îlots ont 2 ou 3 faces bâties et possèdent une ruelle en « I » ou en « T ». L'orientation dominante des bâtiments situés aux intersections est vers les rues nord-sud, sauf à l'intersection de l'avenue Laurier.

Le parcellaire

La parcelle de base de cette unité de paysage mesure environ 7,6 mètres en largeur et de 22 à 32 mètres en profondeur. Cependant, plusieurs parcelles ont été constituées par la fusion de parcelles de base pour accueillir des bâtiments plus larges.

IMPLANTATION

Le mode d'implantation du bâti

MARGE DE RECUL AVANT : 2,5 à 4,5 mètres (dominant) et 0 à 6,5 mètres pour les bâtiments situés du côté ouest de la rue Saint-Hubert.
ALIGNEMENT DES FAÇADES : relativement régulier pour chaque segment de rue.
MARGES LATÉRALES : aucune, bâtiments contigus, sauf pour quelques bâtiments situés du côté ouest de la rue de Mentana ayant une marge de recul latérale de 1,5 à 3 mètres.
ANNEXES : aucune.

Les aménagements extérieurs

Aménagements paysagers principalement composés d'une surface gazonnée, présence occasionnelle de plantes ou d'arbustes à proximité de la façade ainsi que d'une clôture basse ou d'une haie séparant la cour avant de l'espace public.

PRÉSERVER LE CACHET DU PLATEAU
PIIA

N.B. Cette fiche ne présente pas des orientations de développement, mais un inventaire des caractéristiques urbaines et architecturales de l'unité de paysage.

UNITÉ DE PAYSAGE

5-9 RUE SAINT-HUBERT NORD

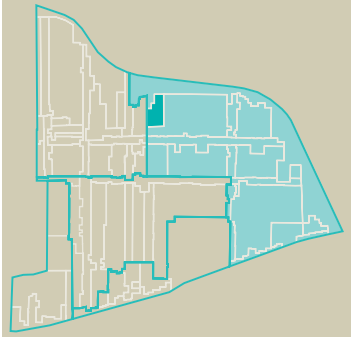

BÂTI

Le type architectural

DOMINANT : duplex avec escalier extérieur (type 2.3) et petit immeuble d'appartements (type 5.3).

La volumétrie

FORME DU PLAN : rectangulaire simple.
LARGEUR : similaire à celle de la parcelle, soit environ 7,6 ou 15,2 mètres.
HAUTEUR : 2 ou 3 étages, rez-de-chaussée surélevé de 5 à 8 contremarches par rapport au niveau du sol, la surélévation étant comblée par un escalier extérieur ou intérieur.
TOITURE : toit plat.
BALCON ET SAILLIE : un ou deux alignements de balcons dont la largeur varie du quart au tiers de la largeur du bâtiment, escalier extérieur pour rejoindre le premier étage uniquement sur les duplex, fenêtre en saillie sur tous les niveaux (rare), cage d'escalier commune, située au centre de la façade, formant parfois un élément en saillie.

Les matériaux de revêtement

CORPS : brique d'argile dans les tons de rouge ou de brun, pierre grise à bossage.
TOITURE : non visible.
ESCALIER ET BALCON : plancher de bois avec garde-corps en métal, balcons en porte-à-faux ou soutenus par des colonnes en métal.

Le traitement des façades

SOCLE : fondation en béton apparente. Sur quelques bâtiments de deux étages, toute la façade au rez-de-chaussée est revêtue de pierre alors que l'étage est revêtu de brique d'argile.
CORPS : composition symétrique en trois travées. La travée centrale est formée de l'alignement de la porte au rez-de-chaussée et d'une fenêtre très verticale à l'étage, qui éclaire la cage d'escalier, ou d'une porte d'entrée et d'un balcon dans le cas des duplex. Les deux travées latérales sont composées d'un alignement de portes et de balcons ou de fenêtres dans le cas des duplex.
COURONNEMENT : parapet simple ou avec insertion de motifs ornementaux en pierre, petit toit en pente revêtu de bardeau d'asphalte, auquel cas le couronnement s'accompagne d'un pignon au-dessus de la cage d'escalier en saillie.

Les ouvertures

FENÊTRES : à guillotine, à battants ou coulissantes, certaines portes de balcon formant des ouvertures composées avec des fenêtres latérales.
PROPORTION : variant de 1 largeur = 1/2 hauteur à 1 largeur = 1 hauteur, des fenêtres jumelées formant parfois des ouvertures de proportion légèrement horizontale.
PORTES : simples et sans imposte, parfois accompagnées de fenêtres latérales.
ENCADREMENT DES OUVERTURES : généralement peu traité.

Le traitement des bâtiments de coin

IMPLANTATION : sans marge de recul latérale.
MATÉRIAU DE REVÊTEMENT : similaire à celui de la façade principale.
COMPOSITION DE LA FAÇADE LATÉRALE : fondation en béton apparente, composition générale formée d'au moins un alignement vertical de fenêtres au centre, couronnement composé d'un simple solin métallique.

VALEURS PATRIMONIALES

Aucun bâtiment de cette unité ne possède une reconnaissance patrimoniale particulière soit fédérale, provinciale, municipale ou d'arrondissement.

Principaux éléments à retenir

L'unité de paysage Rue Saint-Hubert Nord comprend une diversité de types architecturaux, ce qui lui donne un caractère hétérogène. La trame urbaine est composée d'îlots avec ruelle qui possèdent 2 ou 3 faces bâties. Même si la largeur des parcelles varie, elle correspond habituellement à un multiple de la parcelle de base. Les types architecturaux présents sont le duplex de deux étages avec escalier extérieur et l'immeuble d'appartements avec accès unique intérieur.

Pour préserver le cachet du Plateau, contactez :

Direction du développement du territoire et des travaux publics

201, avenue Laurier Est
5e étage
Téléphone : 311
ville.montreal.qc.ca/plateau

N.B. Cette fiche ne présente pas des orientations de développement, mais un inventaire des caractéristiques urbaines et architecturales de l'unité de paysage.